

DROITS DES FEMMES

L'avortement, ce parcours de la combattante

Par Catherine Mallaval(<https://www.liberation.fr/auteur/1996-catherine-mallaval>) — 2 avril 2019 à 13:08



Le documentaire «Quand je veux, si je veux» donne la parole à des femmes qui ont avorté.
Photo Catherine Deudon. La Chambre Noire

Un documentaire et un ouvrage d'universitaires décortiquent ce droit à part, l'un à base de témoignages à visage découvert, l'autre avec la

précision de la recherche.

C'est un docu (*Quand je veux si je veux*) qui dit tout cru l'avortement. Il débute par des témoignages sur la décision de recourir à une IVG : «*Je n'étais plus avec le garçon dont je suis tombée enceinte ; pas une seule seconde, je me suis posé la question de le garder*» ; «*Ça ne m'intéressait pas. Les gamins ne m'intéressaient pas. Etre enceinte ne m'intéressait pas. Je n'avais que 20 ans. Ma plus grande peur, c'était de le sentir bouger ; d'avoir l'impression que j'avais un alien dans le bide*».

PUBLICITÉ

The advertisement is a horizontal banner. On the left, a man in a dark blue sweater looks surprised. In the center, a green, moss-like humanoid character with a smiling face and arms outstretched stands next to the 'mon projet' logo, which consists of a large green 'C' and the words 'mon projet' in a sans-serif font. Below the logo is a purple button with the text 'CLIQUEZ-ICI' in white. On the right, a man's face and beard are covered in green moss, and he is wearing a black tie and white pants. At the top left of the banner is the 'cetelem' logo with the tagline 'Plus responsable, ensemble'. At the top right, it says 'ESTIMEZ GRATUITEMENT Le coût et le financement de vos travaux'.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

inRead invented by Teads

C'est aussi un ouvrage intitulé *Mon corps, mes droits ! L'avortement menacé ? Panorama sociojuridique : France, Europe et Etats-Unis*, paru sous la direction de deux chercheuses, Laurence Brunet (juriste, chercheuse associée à l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne) et Alexandrine Guyard-Nedelec (maîtresse de conférences en civilisation britannique et sociologie du droit à Paris-I Panthéon-Sorbonne) (2) qui dit avec érudition que l'avortement «*n'est pas un droit comme les autres*», mais quasi une tolérance ; que même «*lorsque les législations sont les plus compréhensives, on constate que plusieurs conditions sont imposées comme autant de restrictions*». Ou encore que «*l'avortement étant confié aux médecins, sa mise en œuvre est dépendante de leur déontologie*». Comme en Italie où 70% des gynécologues

invoquent leur clause de conscience pour refuser de pratiquer un avortement (ces «objecteurs de conscience» atteignent les 90% dans le centre et le sud du pays).

Un droit à part

Ces travaux tombent à point, au beau milieu de nos soubresauts hexagonaux, comme ne manquent pas de le souligner l'un des auteurs du documentaire, Henri Belin, et l'une des auteures de l'ouvrage, Alexandrine Guyard-Nedelec qui ont fait séance commune il y a peu au cinéma le Brady à Paris.

Mi-mars, un syndicat de médecins, le Syndicat national des gynécologues et obstétriciens (Syngof) qui représente environ 40% de la profession, n'a rien trouvé de mieux que de menacer d'une grève des IVG pour se «faire entendre» du ministère de la Santé et obtenir la satisfaction d'une revendication concernant le fonds de garantie destiné à couvrir les praticiens condamnés pour erreurs médicales. Sept mois plus tôt, le président de ce syndicat avait déclaré ne pas être là pour «retirer une vie» et assimilé l'IVG à un «homicide»... Quant à la fameuse clause de conscience spécifique à l'avortement, elle existe encore et toujours en France au grand dam de nombre de féministes (et pas que) et fait de l'IVG un acte médical à part, donc un droit à part.

«Sortir la parole du secret et de la culpabilité»

Dans le docu qui bénéficie d'une sortie nationale en mars, les freins à l'avortement en France sont clairement énoncés. Filmées l'une après l'autre dans des parcs, donc dans des espaces publics pour sortir l'IVG de l'ombre et du tabou, la dizaine de femmes raconte sa galère : «J'ai eu du mal à trouver les infos, à savoir à qui m'adresser» ; «Moi je n'ai pas su du début jusqu'à la fin ce qui allait se passer» ; «A l'accueil, une femme m'a dit : "De plus en plus de filles avortent comme ça. C'est gâché"» ; «A l'échographie, on m'a dit : "Ah ! beau début de grossesse"» ; «Dans la machine médicale, y a de l'humain à remettre» ; «On te dit que tu vas expulser l'œuf, mais on ne pond pas ! Et on perd beaucoup de sang. Tellement» ; «Moi j'ai eu le choix entre anesthésie locale ou générale» etc. Et après ? L'une des femmes cingle : «Si t'es bien, c'est pas normal. Si tu t'en remets pas t'es une chieuse.» L'autre assure que «c'était juste une opération».

Henri Belin rappelle qu'en France une femme sur trois avorte au cours de sa vie et qu'«*il est temps de sortir la parole du secret et de la culpabilité*». Alexandrine Guyard-Nedelec complète : «*On n'entend jamais une femme dire : "Désolée je ne serai pas là la semaine car j'ai une IVG."*» Alors que tous deux le disent : «*La parole est indispensable pour continuer à défendre ce droit sans cesse menacé.*»

PUBLICITÉ



inRead invented by Teads

(1) Film réalisé par Susana Arbizu, Henri Belin, Nicolas Drouet, Mickaël Foucault.

(2) Editions Mare & Martin, collection de l'Institut des sciences juridique et économique de la Sorbonne.

Catherine Mallaval (<https://www.liberation.fr/auteur/1996-catherine-mallaval>)

